

Guide fiscalité 2023 :

Ce qu'il faut retenir pour les gestionnaires de flottes automobiles

Paru au *Journal Officiel* le 31 décembre 2022, la loi de finances 2023 introduit un certain nombre de changements pour la fiscalité et notamment en ce qui concerne la mobilité des entreprises.

Athlon, acteur clé de la Location Longue Durée (LLD) en France, explique l'évolution de la fiscalité automobile en 2023 au sein [d'un livre blanc](#).

Quelles nouveautés pour 2023 ?

Bonus et malus écologique

Les conditions d'attribution du bonus écologique, une aide financière attribuée pour l'acquisition d'un véhicule peu polluant en location ou à l'achat, évoluent à partir du 1er janvier 2023. Annoncé initialement pour une mise en œuvre dès juillet 2022, le nouveau barème de bonus-malus écologique est finalement applicable depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le bonus écologique ne s'applique désormais plus qu'aux véhicules émettant moins de 20g de CO₂/km : les véhicules électriques et ceux fonctionnant à l'hydrogène.

Pour les véhicules professionnels, le bonus s'élèvera désormais à 4000€ (dans la limite de 40% du prix d'acquisition). Les véhicules hybrides rechargeables ne sont en revanche plus éligibles au bonus écologique.

La grille de malus adoptée dans le cadre de la loi de finances 2023, elle, poursuit le durcissement de l'impact fiscal pour professionnels et particuliers : le montant du malus ne peut toujours pas dépasser 50% du prix TTC du véhicule, mais le seuil est abaissé. Les véhicules rejetant 123 g/km sont désormais pénalisés (contre 128 g/km auparavant).

En ce qui concerne le malus au poids, aucun changement notable n'a été prévu pour 2023. Les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables parcourant au minimum 50 kilomètres en 100 % électrique en ville ne sont pas concernés par cette taxe au poids. La somme totale de ce malus ne peut pas dépasser 50 000 € en 2023, contre 40 000 € en 2022.

Avantages en nature

En ce qui concerne l'évaluation des avantages en nature (AEN¹), le gouvernement a décidé de prolonger les mesures liées à la mise à disposition par l'employeur de véhicules électriques et à l'utilisation de bornes de recharge. Cette prolongation sera effective jusqu'au 31 décembre 2024.

¹ Lorsqu'un salarié utilise un véhicule de société à des fins personnelles, cette utilisation privée constitue un avantage en nature.

Aides à la mobilité alternative

En parallèle, le gouvernement met de plus en plus d'aides en œuvre afin d'inciter à une transition vers des formes de mobilité plus douces. Un plan covoiturage de 150 millions d'euros a ainsi été annoncé le 13 décembre dernier, ainsi qu'un plan vélo et un forfait mobilités durables. Les vélos d'entreprise donnent ainsi lieu à une réduction d'impôts et sont exonérés de cotisations sociales. Le forfait mobilité, également exonéré d'impôts et de cotisations sociales, peut aller jusqu'à 800 € par salarié en 2023.

Ce qui ne change pas en 2023

Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) et loi Climat & Résilience

La loi Climat et Résilience, promulguée le 22 août 2021, est une réglementation supplémentaire impactant la gestion des flottes automobiles qui complète la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de fin 2019. Ces textes introduisent notamment la fin de vente des véhicules les plus polluants, imposent le renouvellement de flottes avec des véhicules à faibles émissions (pour les flottes de plus de 100 véhicules), et créent et étendent les zones à faibles émissions.

Vignette Crit'Air et ZFE

Les 6 typologies de « vignette Crit'Air » ou certificats de la qualité de l'air permettent d'indiquer la classe environnementale d'une voiture en fonction de ses émissions de polluants atmosphériques. Par exemple, dans une ZFE, seuls les véhicules munis d'une vignette peuvent circuler. Certains d'entre eux, les plus polluants, peuvent être interdits d'accès en fonction de différents critères.

Afin de faciliter le quotidien des automobilistes, au fur et à mesure des mises en application prévues jusqu'en 2030, Athlon a lancé une carte interactive. Mise à jour régulièrement avec les informations sur les dates de mise en œuvre, les exclusions de véhicules, et autres informations pertinentes pour les gestionnaires et usager, [MyZFE](#) permet d'accompagner les conducteurs dans leurs trajets.

Prime à la conversion et transition énergétique

Les conditions d'attribution restent inchangées. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2021, la prime à la conversion ne concerne plus que les véhicules 100% électriques, hybrides rechargeables et essence Crit'Air 1, et s'échelonne entre 1500 et 5000 €.

Quant à la prime ADVENIR, une aide permettant de compenser le coût supplémentaire important que représente l'achat d'un véhicule électrique, elle a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2025. Le plan ADVENIR permet notamment le déploiement de bornes de recharge et le financement de 125 000 points de recharge d'ici 2025.

Conditions d'amortissements

L'un des intérêts à acquérir un véhicule électrique ou un véhicule hybride rechargeable est que ces derniers sont avantagés fiscalement en matière d'amortissement non-déductible (AND). En 2023, le plafond des amortissements déductibles en fonction des taux de CO2 varie de 30 000 à 9 900 €, et il est possible d'amortir séparément le prix de la batterie, si celle-ci est facturée séparément.

Le dispositif de suramortissement exceptionnel destiné à accompagner la transformation énergétique des entreprises a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour retrouver le détail des changements et réglementations en œuvre concernant la fiscalité automobile, le livre blanc Athlon est téléchargeable sous ce [lien](#) !

A propos d'Athlon

Athlon – Getting You There

Athlon est l'un des acteurs majeurs de la Location Longue Durée et de la gestion de flotte en Europe, gérant plus de 400 000 véhicules.

Depuis plus de 100 ans, Athlon propose les solutions de gestion de flotte et de mobilité les plus adaptées aux besoins de ses clients, de la société et de l'entreprise.

Basée aux Pays-Bas, la société est présente dans plus de 20 pays en Europe, directement ou par l'intermédiaire de partenaires privilégiés. Athlon est une filiale de Mercedes-Benz Mobility AG.

Pour plus d'information, vous pouvez visiter le site internet [ici](#).

Retrouvez toute l'actualité Athlon sur nos réseaux sociaux :

